

CIRCULAIRE N°002 RDPC/PN DU 8 MARS 2018

LE PRÉSIDENT NATIONAL

À

- Monsieur le Secrétaire Général du Comité Central ;
- Mesdames et Messieurs ;
- Les Chefs des Délégations Permanentes Régionales et Départementales du Comité Central ;
- Les Présidentes et Présidents des Bureaux des Organes de base RDPC et OFRDPC ;
- Les conseillers municipaux RDPC
- Les candidates candidats du RDPC à l'élection des Sénateurs ;
- Les militantes et militants RDPC et OFRDPC.

OBJET : Campagne électorale du RDPC pour l'élection des Sénateurs du 25 mars 2018.

DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'élection des Sénateurs du 25 mars prochain revêt une grande importance dans la consolidation du Sénat comme catalyseur du processus de décentralisation.

Dès sa mise en place il y a cinq ans, le Sénat s'est révélé et imposé comme un atout institutionnel de premier ordre pour la modernisation de notre système politique, en tant que garant de la responsabilisation effective des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion de la cité et la promotion de la démocratie locale.

Majoritaires au sein de la Haute Chambre naissante, les Sénatrices et les Sénateurs issus des rangs du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais se sont distingués par leur compétence, leur rigueur, leur dévouement et leur patriotisme qui ont largement contribué à la réussite de l'avènement du Sénat dans l'espace institutionnel camerounais. A l'évidence, le pari a été tenu et le Sénat fait désormais l'objet de toutes les attentions et de toutes les attentes de la part de nos compatriotes.

Au regard des défis sans cesse renouvelés à relever par la Nation dans la consolidation de ses acquis en vue de l'émergence, le Sénat est appelé à raffermir son action dans l'exercice de ses prérogatives au cours des cinq prochaines années. Il aura besoin, pour cela, de femmes et d'hommes engagés, expérimentés, compétents ; des femmes et des hommes fondamentalement acquis à la cause de la Nation camerounaise si fière de sa diversité, mais plus jalouse encore de son unité et de son indivisibilité.

J'invite donc tous les patriotes, tous nos compatriotes de bonne volonté, ainsi que l'ensemble des membres de la grande famille du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, à s'engager avec ferveur dans la préparation de l'élection des Sénateurs du 25 mars 2018, afin de doter le Sénat de la plus forte majorité possible composée de sénatrices et de sénateurs issus des rangs de notre parti.

A cet égard, les conseillers municipaux RDPC sont spécialement interpellés dans leur engagement et leur devoir de militantes et de militants, afin qu'aucune de leur voix ne manque aux listes de notre parti lors du décompte des votes à l'issue du scrutin.

En effet, bien plus qu'une exigence de discipline, le vote responsable des conseillers municipaux RDPC relève d'une démarche citoyenne et patriotique, salutaire pour la poursuite efficiente des batailles que nous ne cessons de mener pour la paix, l'unité, l'intégrité territoriale et le progrès de notre pays, avec le concours et le soutien constants de nos compatriotes de bonne foi.

Sur le terrain, la campagne électorale des équipes du RDPC doit être conduite au plus près de toutes les électrices et de tous les électeurs, sans distinction d'appartenance politique, afin de confirmer les uns dans leur engagement et convaincre les autres de soutenir, à leur profit et au profit de la Nation toute entière, les listes des candidates et des candidats présentées par le RDPC.

DES STRUCTURES DE LA CAMPAGNE

La campagne électorale du RDPC pour l'élection des Sénateurs du 25 mars 2018 est structurée ainsi qu'il suit :

AU NIVEAU NATIONAL

Sous l'autorité du Secrétaire Général du Comité Central, le Secrétariat Général du Comité Central est responsable de l'impulsion et de la coordination générale de la campagne électorale des candidates et des candidats du RDPC.

A ce titre, il assure :

l'élaboration de la stratégie nationale de campagne ;

les relations avec ELECAM ;

la représentation du RDPC auprès des structures nationales impliquées dans le déroulement du scrutin ;

l'organisation de la campagne officielle du RDPC dans les médias ;

le suivi du contentieux électoral ;

le suivi général de la campagne

AU NIVEAU REGIONAL

La Délégation Permanente Régionale du Comité Central, constituée en Commission Régionale de Campagne (CRC), assure la coordination de la campagne électorale officielle du RDPC dans la région.

A ce titre, elle est chargée :

de la mise en œuvre, du suivi et de l'adaptation de la stratégie nationale de campagne à l'échelle de la région ;

des relations avec les démembrements régionaux d'ELECAM ;

de la supervision des activités des Commissions Départementales de Campagne ;

des actions de communication au niveau régional ;

de la mobilisation des ressources humaines et financières à l'échelle de la région.

de la collecte des résultats de la liste du RDPC et de leur acheminement au Secrétariat Général du Comité Central ;

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

La Délégation Permanente Départementale du Comité Central, constituée en Commission Départementale de Campagne (CDC), assure l'animation de la campagne électorale du RDPC dans le département.

A ce titre, elle est chargée :

de la mise en œuvre, du suivi et de l'adaptation de la stratégie nationale de campagne à l'échelle du département ;

des actions de communication au niveau départemental ;

des relations avec les démembrements départementaux d'ELECAM ;

de la mobilisation des ressources humaines et financières à l'échelle départementale ;

de l'encadrement des Sections RDPC dans le suivi quotidien des conseillers municipaux pendant la durée de la campagne ;

de l'accompagnement des Sections RDPC dans la mobilisation des ressources humaines et financières à l'échelon local ;

de l'accompagnement des électeurs le jour du vote ;

de la désignation des scrutateurs du RDPC dans les bureaux de vote ;

du suivi des opérations de vote et de dépouillement des votes ;

de la collecte des résultats de la liste du RDPC et de leur transmission à la Commission Régionale de Campagne ;

de la mise à la disposition du Secrétariat Général du Comité Central des informations relatives à des situations pouvant donner lieu à l'ouverture d'un contentieux ;

AU NIVEAU COMMUNAL

Sous la direction du Président de Section RDPC, les Bureaux des sections RDPC et OFRDPC, constitués en Commission Communale de Campagne (CCC), assurent la campagne électorale du RDPC dans les communes.

A ce titre, ils sont chargés :

du suivi et de l'encadrement quotidien des conseillers municipaux dans un rapport de grande proximité, jusqu'au jour du scrutin ;

des relations avec les autorités administratives et traditionnelles locales ;

de la veille politique au niveau local.

DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA REPRÉSENTATION DU RDPC DANS LES COMMISSIONS ÉLECTORALES

Conformément à la loi électorale, le RDPC sera représenté dans les diverses commissions du processus électoral par des militants dûment mandatés, désignés par les commissions de campagne territorialement compétentes.

Au regard de la nécessaire vigilance qu'impose le scrutin, le choix des représentants du Parti dans les commissions électorales se fera sur la base des critères principaux d'engagement, de dévouement, de loyalisme, d'expérience et de disponibilité.

Naturellement, la défense des intérêts légitimes du RDPC dans les différentes commissions électorales devra se faire dans le respect de la loi, des autorités politiques et des autres acteurs impliqués dans le processus.

DES DISPOSITIONS FINALES

Comme lors de la précédente élection des Sénateurs, le RDPC, formation politique dépositaire de la confiance de la grande majorité des Camerounais nourrit des ambitions légitimes de remporter brillamment le scrutin du 25 mars prochain.

Il entend le faire en toute transparence et en ralliant tous les conseillers municipaux autour de ses idéaux et de son projet.

J'en appelle activement à la mobilisation générale de tous nos compatriotes de bonne volonté, de toutes les militantes et tous les militants, sympathisants et amis du RDPC, d'une part, pour une grande sensibilisation des populations sur les enjeux de l'élection des Sénateurs à venir, et, d'autre part, sur la nécessité d'un vote total en faveur des listes des candidates et des candidats du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais dans toutes les circonscriptions électorales.

J'attache le plus grand prix à la stricte application et à l'observation scrupuleuse des dispositions de la présente circulaire dont le Secrétaire Général du Comité Central est chargé de l'exécution

YAOUNDÉ, le 8 MARS 2018

Le Président National,
Paul BIYA